



Open
voor de
Mens



informe Biévène





Avant-propos

Dans cette lettre d'info, Open voor de Mens tient à informer les Biévènois à propos du paysage politique et des projets – en cours et terminés – qui nous concernent tous. Comme d'habitude, nous le faisons d'une façon correcte, concrète et transparente.

Nous pouvons également signaler, avec une certaine fierté, que notre festin annuel était à nouveau un franc succès et nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus. Nous constatons avec plaisir que de plus en plus de gens trouvent le chemin vers la salle paroissiale de Viane, puisque le nombre de consommateurs augmente chaque année. Nous tenons à nos principes et nous refusons d'organiser notre festin dans la salle provisoire "Ter Wijsbeek", aussi longtemps que des procédures judiciaires sont en cours contre le permis de bâtir, le parking,... et aussi longtemps qu'une solution satisfaisante n'a été trouvée pour tous en ce qui concerne les nuisances et la sécurité routière. Nous restons d'avis que ce

dossier a été, dès le début, mal engagé par la majorité à cause d'un manque de communication et de transparence et a ainsi augmenté inutilement les dépenses de la commune.

Il est apparu aussi qu'une saine opposition produit des résultats positifs. En tant que groupe minoritaire au sein du conseil communal, nous nous sommes engagés dans le dossier relatif à la limitation du tonnage sur la N263. Nous faisons rapport à ce sujet dans la présente lettre d'info. Mais il ne s'agit là que d'un dossier spécifique dans une longue série. Nous restons aux aguets et nous vous tenons informés.

Notre groupe minoritaire au sein du conseil du CPAS fournit également un excellent travail. Nous constatons que ses interventions constantes sur le plan du respect des procédures et de la législation, ainsi qu'en matière de dossiers sociaux, portent leurs fruits.

Open voor de Mens souhaiterait introduire une vision à long terme, mais ne peut pas l'imposer en tant que groupe minoritaire. Nous essayons d'en convaincre la majorité, mais cela n'est pas évident...

Contenu

02_ Avant-Propos

03_ L'apport de vos représentants aux conseils communaux au cours des mois écoulés.

05_ Limitation du tonnage sur la N263 Bassilly-Bievene-Viane

07_ CPAS





L'apport de vos représentants aux conseils communaux au cours des mois écoulés.

Dans notre programme électoral, nous avons avancé une série de thèmes que nous considérons comme prioritaires.

Nous ne les perdons pas de vue et nous évoquons ici quelques exemples de nos interventions lors des conseils communaux au cours des mois écoulés.

Améliorer la sécurité routière

OVDM continue à se préoccuper de la sécurité routière dans notre commune. Quasiment lors de chaque conseil communal, nous rappelons deux problèmes qui sont à la traîne : le trafic de poids lourds sur la N263 Bassilly-Viane et le placement d'un passage pour piétons en bas de la Place, près du café Klein Bever. Nous avons déjà évoqué ces problèmes dans notre première lettre d'info adressée aux habitants de Biévène. A ce jour, un an et demi plus tard, rien n'a encore été concrétisé.



Œuvrer pour l'ouverture, la transparence et le respect de règles objectives

OVDM a émis une proposition en vue de mener une politique transparente en matière de soutien logistique aux associations. La majorité a accepté notre proposition pour nous réunir à ce sujet. Ainsi, nous avons reçu un aperçu du soutien octroyé à chaque association. Qu'en résulte-t-il ? Presque toutes les associations qui le souhaitent ont à leur disposition un local, propriété de la commune. Certaines associations acquittent pour cela un montant forfaitaire, qui est toutefois fixé arbitrairement ; d'autres paient la consommation d'électricité et de chauffage sur base d'un compteur. Seul l'usage de compteurs, qui mesurent la consommation effective, semble à nos yeux la meilleure garantie pour un traitement honnête, ouvert et transparent. Mais...cela semble difficile, trop lourd ou trop coûteux pour la majorité. Affaire à suivre.

Insister sur une politique financière économe et efficace

Il résulte d'une analyse approfondie des comptes communaux que, nonobstant les importants subsides que reçoit notre commune, elle doit encore suppléer chaque année environ 250.000 € pour le fonctionnement de l'école communale. Il s'agit là d'un montant élevé pour une petite commune, surtout lorsque nous tenons compte du fait que seule la moitié des élèves habitent effectivement à Biévène.





Dès lors, sur l'insistance de OVDM, voilà ce qui a été convenu avec la majorité :

- Pendant la construction du nouveau bâtiment scolaire à Bois d'Acren 133, le Chiro cède deux conteneurs à l'école, de telle sorte que la commune ne doit pas louer de conteneurs et réalise ainsi une économie importante ;
- A partir du 1^{er} septembre 2015, notre commune n'organise plus de transport scolaire en dehors de Biévène ;
- Le nombre d'élèves est limité par an à 44 dans l'enseignement maternel et à 50 dans l'enseignement primaire. Ainsi, il n'y aura plus que 2 classes par année et à l'avenir, le nombre total d'élèves ne dépassera plus la capacité des bâtiments scolaires.

Les comptes 2013 de Biévène

Nous avons déjà fait observer que la situation financière de Biévène est délicate ; le résultat des comptes communaux – exercice ordinaire – est négatif à Biévène depuis 2008 (à l'exception d'un petit solde positif de 60.000 € en 2009) ; la dette publique de la commune dépasse les 4 millions €, ce qui représente 1,5 fois le montant des recettes ordinaires annuelles. Heureusement qu'il y a le subside du Plattelandsfonds (sinon aucun investissement ne serait encore possible), mais l'attribution de ce subside était déjà incertain cette année et sera peut-être supprimé l'année prochaine. Nous n'avons dès lors pas approuvé les comptes de 2013, non pas parce qu'ils ne seraient pas la représentation correcte de la situation financière de la

commune, mais parce qu'ils sont la projection d'une politique que nous ne pouvons entériner.

Nous avons approuvé les comptes et les budgets des deux fabriques d'église.

Pour le reste, il n'y a pas eu en 2014 de décisions importantes qui tiennent en éveil les habitants de Biévène : nous attendons toujours le premier projet du RUP (plan d'aménagement) Ter Plasbeek relatif à la construction de la salle de fêtes définitive ainsi que l'avant-projet pour le réaménagement de la Place. Un plan pluriannuel a bien été élaboré, mais il contient encore beaucoup de généralités. Un grand nombre de sujets concernaient l'approbation de toute une série d'organes de collaboration intercommunale et de conventions de gestion en vue d'assurer le bon fonctionnement des différents services.

Nous espérons que l'on va passer à la vitesse supérieure, car un tiers de la législature actuelle est déjà derrière nous. Beaucoup de choses doivent encore changer à Biévène.





Limitation du tonnage sur la N263 Bassilly-Biévenne-Viane

Tant la population biévènoise que les habitants de Bassilly se plaignent depuis longtemps de l'insécurité provoquée par le trafic de poids lourds sur la N263 Bassilly-Biévenne-Viane.

Cette route relie l'autoroute A8 avec Grammont, mais elle est beaucoup trop étroite pour les gros camions.

En raison de l'absence de pistes cyclables et de trottoirs, cette route est fort dangereuse pour les cyclistes, les piétons et les écoliers.

La problématique de la N263 était déjà évoquée dans le plan communal de mobilité 1992-2000. A l'heure actuelle, Biévène est une des 6 communes flamandes qui ne disposent plus d'un plan de mobilité valable (source : département mobilité et travaux publics, politique de mobilité et sécurité routière, 15-01-2013).

Après l'échec de la phase de test avec trafic alternatif par le biais du placement de feux de circulation sur la place de Biévène en 2011, l'on prit l'option, à la demande de Open voor de Mens, de requérir auprès de l'autorité l'interdiction du trafic de transit pour les poids lourds. Les deux partis au sein du conseil communal sont d'accord d'œuvrer dans ce sens. Cette problématique a déjà été évoquée lors des conseils communaux du 13 septembre et 22 novembre 2011, 28 février, 18 octobre, 29 octobre et 26 novembre 2012, 14 janvier, 21 février et 28 août 2013.

Lors du conseil communal du 19 novembre 2013, Open voor de Mens introduisit une proposition de résolution afin d'obliger le collège échevinal à s'atteler enfin à la concrétisation de cette interdiction. Avec l'accord de la majorité, une résolution adaptée fut votée à l'unanimité, demandant que l'action





pour la mise en place de cette interdiction soit rappelée avec insistance au chef de corps de la zone de police Pajottenland. Entre-temps, nous voilà déjà un an plus tard et rien ne bouge. La majorité CD&V soutient que la cause de ce laxisme est due tant à la région flamande que wallonne. Open voor de Mens ne partage pas ce point de vue.

A la demande de Open voor de Mens, la députée flamande Irina De Knop (Open VLD) posa le 8 avril 2014 une question parlementaire à Hilde Crevits (CD&V), Ministre flamand de la mobilité et des travaux publics. Dans sa réponse, la Ministre indiqua que l'initiative pour l'introduction de cette interdiction doit être prise par l'autorité locale – donc par la commune – qui doit à cet effet adopter un règlement de police complémentaire. La Ministre déclara aussi que la nécessité d'un tel règlement avait déjà été évoquée et expliquée à maintes reprises lors de la concertation semestrielle avec la zone de Police et au cours des entretiens à propos de la rénovation de la traversée de Biévène. En outre, on lit dans la réponse que l'Agence Routes et Circulation soutient en principe le souhait de la commune de Biévène !

Voilà une majorité qui n'observe pas les directives de son propre Ministre. Comprenez qui pourra !

Dans ses réactions à la presse, la majorité déclara que le dossier est suivi de près. Pourtant, en questionnant la secrétaire communale à ce sujet, elle nous répondit il y a quelques mois, qu'il « n'y avait pas de dossier, rien que quelques courriels épars » (sic). Et lors du conseil communal de juin 2014, notre bourgmestre déclara qu'il placerait personnellement un panneau de signalisation indiquant un tonnage réduit à la frontière de Bassilly !

Début octobre, nous avons été informés que la région wallonne a décidé d'interdire le trafic de transit des poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes sur la N263, entre l'autoroute et le territoire de Biévène.

A la suite de cette information, notre bourgmestre déclara dans une interview à Editiepajot (voir www.editiepajot.com) qu'il proposerait l'approbation du règlement de police complémentaire lors du conseil communal de fin octobre. Mais ce règlement de police ne figura point à l'ordre du jour du conseil communal du 28 octobre 2014. Le "moulin" administratif tourne manifestement fort lentement à Biévène !

Quoi qu'il en soit, Open voor de Mens continuera à œuvrer pour une mise en place rapide de la limitation du tonnage.





1. Dossiers sociaux

Les nombreuses insistances des conseillers de OVDM ont produit leurs effets : les dossiers présentés au conseil sont maintenant plus complets et mieux élaborés. Désormais, l'octroi de l'aide sociale est subordonnée à des conditions plus strictes et ce avec un double objectif :

- sensibiliser l'individu pour qu'il fasse lui-même des efforts en vue de résoudre ses problèmes
- limiter l'aide au strict minimum, par des mesures pour lesquelles il est possible d'assurer un suivi dans le temps

Nous avons constaté au cours des derniers mois que plusieurs personnes assistées ont pu s'extraire de leur situation difficile, grâce à cette nouvelle approche, et ont un autre regard sur leur avenir. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous constatons que le retour de l'assistante sociale Isabelle Druetz a donné davantage d'aplomb au service pour le suivi des dossiers. Nous nous réjouissons aussi de constater que nos remarques répétées à propos de la rédaction des compte rendus ont atteint leur objectif et qu'une évolution claire peut être observée en l'occurrence.

2. Habitations sociales

Lors de l'installation du nouveau conseil du CPAS en janvier 2013, une visite des habitations sociales fut organisée par la nouvelle administration. On fit des observations à propos de choses qui pouvaient être améliorées et des réparations urgentes. Au début de cette année 2014, les conseillers de OVDM demandèrent un état des lieux écrit. Une réponse fut formulée et à notre étonnement, certaines réparations ou petits boulots n'étaient pas terminés ! OVDM continuera à suivre ce dossier jusqu'à ce que la liste des travaux à exécuter soit entièrement achevée. Au cours du conseil du CPAS de fin septembre, l'on opta pour une nouvelle tarification des loyers des habitations sociales. Nous ne comprenons toutefois pas comment il est possible d'établir une tarification claire, étant donné que toutes les habitations ne disposent pas d'un compteur pour l'électricité, l'eau et le gasoil de chauffage ! Dès lors, la détermination des loyers et des frais n'est pas la même pour tous les habitants. La transparence et l'égalité sont un droit pour chaque habitant de Biévène.

3. Le service des petits travaux et le service de nettoyage

Ces deux services sont les « enfants prodiges » du CPAS. Il résulte des comptes de 2013 que le CPAS doit suppléer à concurrence de 180.000 € pour faire face aux dépenses de ces deux services. A plusieurs reprises, les conseillers de OVDM ont attiré l'attention du président à ce sujet. Une répartition confuse des frais entre la commune et le CPAS, l'acceptation de petits boulots sans respecter les conditions fixées en la matière, une connaissance insuffisante à propos de l'obtention de subsides pour le personnel...



il devient urgent d'effectuer une bonne analyse et d'élaborer un plan en vue d'améliorer la situation. OVDM continuera à évoquer cette question jusqu'à ce que l'administration actuelle présente un plan de gestion solide à cet égard.

4. Garderie d'enfants 't Sterretje

Ce service présente un solde fort positif. Le placement d'un sas de sécurité a été considéré comme prioritaire par les conseillers de OVDM et a dès lors été décidé sous leur impulsion à la mi 2013.

5. Publication de la brochure d'information des services du CPAS

Nous constatons qu'une brochure a été diffusée à Biévène sans aucune participation ni information préalable des conseillers de OVDM. Nous considérons cette brochure comme fort positive, mais nous aurions souhaité avoir été informé et associé à cette initiative. Cette affaire aura sans doute encore une suite sur le plan budgétaire, car une modification du budget sera nécessaire afin de la financer. Pourtant, les conseillers de OVDM avaient souligné, lors de l'établissement et de l'adoption du budget, qu'un crédit de 50 € serait largement insuffisant pour financer une telle initiative

6. Donation de jetons de présence par les conseillers de OVDM

Dans notre précédente édition, nous avons indiqué que les conseillers de OVDM feraient don à une bonne oeuvre, de leurs jetons de présence relatifs à un conseil qui ne comportait qu'un seul point à l'ordre du jour. Après concertation, ce don a été attribué intégralement au service social de notre commune, afin de soutenir des familles défavorisées, par le paiement des cotisations dues par leurs enfants auprès de différentes associations de Biévène.

